

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du Jeudi 14 Décembre 2023

Effectif du conseil communautaire : 111 membres

Membres en exercice : 111

Quorum : 56

Membres présents : 72

Pouvoirs : 15

Membres votants : 87

Date de la convocation : 08/12/2023

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi quatorze décembre à 18h00, les membres du conseil communautaire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie régulièrement convoqués, se sont réunis au PIAF de Bernay sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE, Président.

Etaient présents : Jean-Michel ADELIN, Francis AGASSE, André ANTHIERENS, Bernard AUBRY, Marie-Line BACHELOT, Anne BARTHOW, Caroline BEAUMONT, Valéry BEURIOT, Laure BONMARTEL, Jean-Noël BONNEVILLE (Suppléant de Philippe BOULLIER), Roger BONNEVILLE, Guillaume BOULAYE, Jérôme BREEMEERSCH (Suppléant de Franck GIFFARD), Françoise CANU, Louis CHOAIN, Pascal COGNIN, Philippe COUTEL, Philippe DANNEELS, Jean-Luc DAVID, Charles-Edouard DE BROGLIE, Frédéric DELAMARE, Patrick DELANOUE, Jean-Pierre DELAPORTE, Edmond DESHAYES, Sylvie DESPRES, Dominique DESRATS (Suppléant de Jean-Baptiste VOISIN), Pascal DIDTSCH, François DIEULLE (Suppléant de André VAN DEN DRIESSCHE), Claudine DODELANDE, Myriam DUTEIL, Jean DUTHILLEUL, Sara FERAUD, Pascal FINET, Claude GEORGES, Martine GOETHEYN, Jean-Marie GOSSE, Nicolas GRAVELLE, Jean-Louis GROULT, Sonia GUEDON, Patrick HAUTECHAUD, Jocelyne HEURTAUX, Simon JARAIE, Eric JEHANNE, Marie-Christine JOIN-LAMBERT, Jean-Bernard JUIN, Pascal LAIGNEL, Jean-Pierre LE ROUX, Lucette LECLERCQ, Sébastien LERAT, Janine LEROUVILLOIS, Patrick LHOMME, Yannick LUCAS, Dominique MABIRE, Céline MACHADO, Jean-Louis MADELON, Georges MEZIERE, Christelle MONNIER, Josette MUSSET, Nadia NADAUD, Frédérique PARIS, Donatien PETIT, Olivier PIQUENOT, Jean PLENECASSAGNE, Françoise PREYRE, Sébastien ROEHM, Jean-Claude ROUSSELIN, Yves RUEL, Frédéric SCRIBOT, Pascal SEJOURNE, Claude SPOHR, Michel THOUIN, Marie-Lyne VAGNER.

Etaient absents/excusés : Michel AUGER, Christian BAISSÉ, Sandrine BOZEC, Sébastien CAVELIER, Dominique CIVEL, Guillaume CROMBEZ, Jean-Claude DANIEL, Joël DESCAMPS, Christian DESLANDE, Michèle DRAPPIER, Gérard FAUCHE, Marie-Françoise LECLERC, Gérard LELOUP, Didier MALCAVA, Camille Brigitte PANNIER, Mickaël PEREIRA, Françoise ROCFORT, Colette RODRIGUE, Ulrich SCHLUMBERGER, Nicolas SEYS, Denis SZALKOWSKI, Jacques VIEREN, Jean-Louis VILA, Philippe WATEAU.

Pouvoirs : Sabrina BECHET (Donne procuration à Frédérique PARIS), Danielle CAMUS (Donne procuration à Sylvie DESPRES), Manuel CHOLEZ (Donne procuration à Janine LEROUVILLOIS), Camille DAEL (Donne procuration à Patrick HAUTECHAUD), Bernard FORCHER (Donne procuration à Frédéric SCRIBOT), Rémy LECAVELIER DESETANGS (Donne procuration à Lucette LECLERCQ), Didier LECOQ (Donne procuration à Philippe COUTEL), Françoise LEDUC (Donne procuration à André ANTHIERENS), Philippe MATHIERE (Donne procuration à Jean-Pierre LE ROUX), Marion POULAIN (Donne procuration à Yannick LUCAS), Bruno PRIVE (Donne procuration à Georges MEZIERE), Jean-Jacques PREVOST (Donne procuration à Jean-Michel ADELIN), Josiane VARAISE, (Donne procuration à Frédéric DELAMARE), Jérôme VARANGLE (Donne procuration à Laure BONMARTEL), Guillaume WIENER (Donne procuration à Louis CHOAIN).

Délibération n° 211/2023 : Attribution du marché relatif à la définition d'une trame verte, bleue et noire et aérienne à l'échelle du territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et élaboration d'un programme opérationnel de préservation, de gestion et de restauration des continuités écologiques.

Par délibération n°135/2020, l'Intercom s'est engagée dans le Contrat de Territoire Eau et Climat (CTEC) du Bassin Versant de la Risle et de la Charentonne.

Le CTEC est un outil de planification développé par l'Agence de l'Eau dans le cadre du renforcement de sa politique contractuelle. Il vise à permettre une meilleure protection des milieux aquatiques, de la biodiversité et de la ressource en eau. A ce contrat est associé un plan d'action dans lequel est inscrit la réalisation de l'étude Trame Verte et Bleue du territoire.

La Trame verte et bleue est une politique publique introduite dans le code de l'environnement en 2009 et dans le code de l'urbanisme. Il s'agit d'une démarche visant à maintenir et à reconstituer un réseau sur le territoire national pour que les espèces animales et végétales puissent communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer ; c'est-à-dire assurer leur survie, en facilitant leur adaptation au changement climatique.

La Trame Verte et Bleue doit être intégrée dans les documents d'urbanisme (article L. 371-1 à 6 du code de l'environnement et article L.101-2 du code de l'urbanisme.) La stratégie régionale pour la biodiversité Normandie 2030 a 6 défis dont le deuxième est : « 100% des EPCI engagent un plan d'actions en faveur de la trame verte et bleue en lien avec leur document d'urbanisme ».

Afin d'élaborer cette Trame Verte et Bleue en Normandie, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique de Haute-Normandie (SRCE) a été adopté en Novembre 2014 par arrêté du préfet après son approbation par le Conseil Régional. Le SRCE de Haute-Normandie, intégré au SRADDET, contient un atlas cartographique à l'échelle 1/100 000ème, un diagnostic du territoire et l'identification des enjeux régionaux par rapport aux continuités écologiques ainsi que les composantes de la Trame Verte et Bleue régionale et un plan d'actions stratégiques.

Le SRCE a servi de base pour construire les premiers éléments de Trame Verte et Bleue (TVB) du SCOT de l'Intercom Bernay Terres de Normandie. Il s'agit maintenant de décliner cette TVB à l'échelle locale.

Cette étude va être menée pendant 19 mois sur le territoire avec des ateliers participatifs. Elle servira à :

- Disposer de cartographies de la trame verte et bleue du territoire à l'échelon communal
- Disposer d'un plan d'action pour la restauration des continuités écologiques à mettre en œuvre sur le territoire
- Alimenter les documents d'urbanisme des communes et/ou de l'Intercom.

Afin de répondre à ce besoin, une consultation a été lancée le 25 octobre 2023 pour une remise des offres fixée au 24 novembre 2023 à 12h30. Au regard de son estimation, le marché a été passé sous la forme d'une procédure adaptée soumise aux dispositions de l'article R.2123-1 et suivants du Code de la commande publique.

Le présent marché est conclu pour une durée de 24 mois.

À l'issue du délai de consultation, deux offres ont été déposées dans les délais impartis :

- BIOTOPE ;
- AUDDICE SEINE NORMANDIE.

À l'aune du rapport d'analyse des offres, il est proposé au Conseil communautaire d'attribuer ledit marché à l'entreprise ayant formulé l'offre économique la plus avantageuse, à savoir :

BIOTOPE

110/112 avenue Mont-Riboudet
76000 ROUEN
France
SIREN : 39061361000448
Tél : 02.78.26.06.31

Pour un montant de 81 250 euros HT soit 97 500 Euros TTC décomposé comme suit :

- Tranche ferme : 77 000 Euros HT (soit 92 400 Euros TTC) ;
- Tranche optionnelle : 4 250 Euros HT (soit 5 100 Euros TTC).

Les crédits sont prévus au budget général – Service Environnement 2024 – chapitre 13 – article 1321.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2123-1, L.2113-10, L.2113-11, R.2123-1, R.2123-4 et R.2123-5 ;

Vu les statuts de l'Intercom Bernay Terres de Normandie,

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, **à la majorité absolue des suffrages exprimés des membres présents et représentés :**

- ✓ **PASSE** un marché public relatif à la « Définition d'une trame verte, bleue et noire et aérienne à l'échelle du territoire de l'Intercom Bernay Terres de Normandie et élaboration d'un programme opérationnel de préservation, de gestion et de restauration des continuités écologiques » ;
- ✓ **ATTRIBUE** ledit marché à la société ayant formulé l'offre économiquement la plus avantageuse, à savoir :

BIOTOPE

110/112 avenue Mont-Riboudet
76000 ROUEN
France
SIREN : 39061361000448
Tél : 02.78.26.06.31

Pour un montant de 81 250 euros HT soit 97 500 Euros TTC décomposé comme suit :

- Tranche ferme : 77 000 Euros HT (soit 92 400 Euros TTC) ;
- Tranche optionnelle : 4 250 Euros HT (soit 5 100 Euros TTC).

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les pièces relatives à ce dernier ainsi que tous les documents relatifs à cette décision ;
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de tout autre organisme susceptible de financer l'opération ;

- ✓ **DIT** Les crédits sont prévus au budget général – Service Environnement 2024 – chapitre 13 – article 1321.

Résultats du vote au scrutin ordinaire :

Présents	Pouvoirs	Votants	Abstentions	Suffrages exprimés	Contre	Pour
72	15	87	12	75	4	71

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président de l'Intercom Bernay Terres de Normandie, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.